

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 2 Août

## Élections du 31 juillet 1892

### RÉSULTATS

#### CONSEIL GÉNÉRAL

##### ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Cahors (Nord). — AUGUSTIN RELHIÉ, Conseiller sortant, 1636 voix (élu).  
Cahors (Sud). — AMÉDÉE DELPORT, Conseiller sortant, 1388 (élu).  
Saint-Géry. — LÉON TALOU, Député, Conseiller sortant, 1150 (élu).  
Puy-l'Evêque. — EMILE REY, Député, Conseiller sortant, 2130 (élu).  
Cazals. — EDOUARD CANGARDEL, Notaire, Maire de Marminiac, 1247 (élu).  
Lalbenque. — E. ROQUES, Conseiller sortant, 2357 (élu).

##### ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac (Ouest). — L. VIVAL, Député, Conseiller sortant, 1847 (élu).  
Figeac (Est). — LOMPUECH, Notaire à Figeac 1552 (élu).  
Latronquière. — PAULIAC, Sénateur, Conseiller sortant, 1891 (élu).  
Livernon. — VAYSSIÉ, Conseiller sortant, 645, DELPON, 1007. Ballottage.

##### ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gramat. — CALMON-MAISON, Conseiller sortant, 1507 (élu) ; QUERCY, 1180  
Vayrac. — CH. DE VERNINAC, Sénateur, Conseiller sortant 1627 (élu).  
Salviac. — D<sup>r</sup> DAFFAS, à Salviac 1160, (élu).  
Souillac. — J. MANY, ancien procureur de la République, 1840 (élu).

#### CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

##### ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Cahors (Nord). — D<sup>r</sup> VALETTE, Conseiller sortant, 1635 (élu).  
Lauzès. — J. PEYRICHOU, Notaire et Maire à Cabrerets, Conseiller sortant 1357 (élu).  
Lalbenque. — BRU, notaire à Vaylats, Conseiller sortant 1405, (élu).  
Lusech. — ED. PAGÈS, vétérinaire, Conseiller municipal à Castelfranc, 1476 (élu).  
Saint-Géry. — RAYMOND CAYLA, Conseiller sortant, 1205 (élu).  
Montcuq. — DARNIS, Notaire à St-Cyprien, Conseiller sortant, 1399 (élu).

##### ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac (Ouest). — BORN, Maire de Fons, Conseiller sortant, 1804 (élu).  
Lacapelle (1<sup>re</sup> circonscription). — PRADELLE, 1639 (élu) ; — (2<sup>e</sup> circonscription). — ROUSSELY, 1339 ; Lacarrière, 1,098. Ballottage.  
Latronquière. — ROUSSILHE, conseiller sortant, 1890 (élu).  
Livernon. — AMOUROUX, 1880, (élu).

##### ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gourdon. — J. REY, avoué, 1734 (élu).  
Souillac. — BASPEYRAS, conseiller sortant, 2241 (élu).  
Vayrac. — FÉLIX MAZEYRAC, maire de Bétaille, 1639 (élu).  
Payrac. — PEBEYRE, maire de Masclat, 1065 (élu).

## Le dernier recensement

Le gouvernement vient de publier les résultats définitifs du dernier recensement. Ces chiffres ne sauraient réussir à calmer les appréhensions de ceux qui, à tous les points de vue, ont dès longtemps déploré de voir le nombre des enfants diminuer en France dans d'effrayantes proportions, alors

qu'au-delà de nos frontières il va s'accroissant sans cesse et fournit à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, et aussi au recrutement militaire, dont l'importance s'est si considérablement accrue dans cette seconde moitié du dix-neuvième siècle, les bras qui leur sont nécessaires.

En France, hélas ! rien de pareil ; notre prospérité financière n'a cessé de progresser au cours de ces dernières années, et cependant, en comparaison des autres nations, la France, qui a un si grand besoin d'ouvriers et de soldats, voit ses forces vitales s'affaiblir et décroître.

A cet égard, les chiffres sont malheureusement trop instructifs ; le ralentissement est de plus en plus marqué, surtout depuis vingt ans.

Les deux premiers recensements réguliers en France, datent de 1801 et de 1806.

Ils donnèrent les résultats suivants :

En 1801 : 27,349,000 habitants ;

En 1806 : 29,107,000 —

En 1821, malgré la terrible saignée que l'empire avait faite à la France, la population atteint le chiffre de 30 millions.

En 1836, lors du premier recensement quinquennal, elle s'était encore accrue dans une proportion notable. Elle s'était élevée à 33 millions 541,000 âmes.

En 1841, il y avait 700,000 habitants de plus ; en 1846, nouvelle augmentation de plus d'un million. Mais à partir de cette date, l'accroissement fléchit : il n'est plus que de 300,000 en 1851, de 400,000 en 1856, époque à laquelle la population de la France dépasse le chiffre de 36 millions.

L'acquisition de la Savoie et du comté de Nice influe fortement sur le recensement de 1861. La population se trouve accrue de 1,250,000 habitants et portée à 37,386,000. En 1866, elle atteint le chiffre de 38 millions qui n'a guère été dépassé.

En 1870, cette cruelle année, qui coûta à notre pays le sacrifice de tant de jeunes existences, la France perdit trois de ses plus beaux départements, trois de ceux où la natalité était la plus grande et qui lui donnaient les meilleurs soldats. L'Allemagne lui enleva ainsi plus d'un million et demi d'habitants.

Le recensement de 1872 constata une diminution de deux millions d'habitants. On revint ainsi au chiffre de 36 millions de 1856. Le traité de Francfort nous enleva d'un trait de plume plus que le bénéfice des acquisitions du comté de Nice et de la Savoie et l'accroissement des quinze dernières années.

La progression reprend en 1876 ; elle devient même assez importante ; les recensements successifs donnent :

En 1876, 36,906,000

En 1881, 37,672,000

En 1886, 38,219,000

Ainsi l'augmentation fut de 600,000 âmes environ dans chacune de ces périodes quinquennales ; elle fléchit toutefois dans la seconde.

Bien qu'on n'ait encore pour le recensement de 1891, que la « population de fait », c'est-à-dire celle que les recenseurs ont trouvée à son domicile dans la nuit du 12 avril, on ne peut guère compter, pour les cinq dernières années, que sur une augmentation de 200,000 âmes.

C'est le chiffre le plus faible qui ait jamais été constaté en temps de paix.

Si l'on tient compte des étrangers dont le

chiffre s'accroît chaque année en France, on peut dire que la population française est restée stationnaire depuis cinq ans.

C'est là un fait d'autant plus grave qu'en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Suisse, en Italie, la progression en sens contraire a été ininterrompue.

Il faut ajouter que presque partout en France, la population des campagnes n'a pas cessé de diminuer, tandis que celle des grandes villes gagne toujours.

C'est ainsi que Paris qui compte aujourd'hui 2,512,000 habitants, en compte 167,000 de plus qu'en 1886.

Lyon en a gagné 27,000 ; Marseille 31,000 ; Bordeaux, 13,000 ; Saint-Etienne, 15,000 ; Reims, 15,000 ; Le Havre, 5,000 ; Rouen, 4,000 ; Versailles, 3,400

Les départements où les diminutions les plus sensibles ont été relevées sont :

Le Lot, 15,999 ; la Haute-Loire, 14,125 ; l'Aveyron, 13,667 ; le Tarn, 13,562 ; le Gers, 13,342 ; le Lot-et-Garonne, 12,518 ; la Dordogne, 12,517 ; l'Orne, 12,494 ; l'Aude, 12,428, les Pyrénées-Orientales, 11,113 ; l'Ariège, 10,989 ; l'Yonne, 10,539 ; l'Hérault, 10,539 ; la Haute-Saône, 10,239.

Comme on le remarquera, les départements où la diminution a été la plus forte appartiennent tous à la région du Midi.

L'émigration qui s'y est produite en ces dernières années, et qui, malheureusement a été bien plus active du côté de l'Amérique du Sud que de celui de notre grande colonie algérienne, a sans nul doute contribué dans une large mesure à ce fâcheux résultat.

Mais ici, comme ailleurs, les deux causes principales de la diminution constatée restent les mêmes :

1<sup>o</sup> Dépopulation constante des campagnes au profit des grandes villes ;

2<sup>o</sup> Dans l'ensemble, stagnation du nombre total des habitants du pays, ce qui ne peut être attribué qu'à la diminution ininterrompue du chiffre des naissances sur presque toute l'étendue du territoire français.

Plus d'une fois, le législateur s'est déjà préoccupé de cette situation ; certes, ce n'est pas lui qui peut y apporter le principal remède, mais n'aurait-il pas fait déjà quelque chose le jour où il aurait facilité l'existence des familles nombreuses en dégageant leurs charges de tout ordre proportionnellement au nombre d'enfants qu'elles compteraient ?

Ce serait là à la fois un acte de justice et de sagesse.

L'heure semble venue d'entrer résolument dans cette voie.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Elections au Conseil général

Paris, 1<sup>er</sup> août.

On connaît maintenant, au ministère de l'intérieur, les résultats des élections au conseil général pour 1,355 cantons. Il manque encore une centaine de résultats. 1,241 résultats sont définitifs. Il y a 114 ballottages. Les républicains occupent 1,040 sièges ; ils en ont gagné 163 ; les conservateurs occupent 200 sièges ; ils en gagnent 9.

### Les manœuvres navales

Toulon, 31 juillet.

L'escadre, commandée par le vice-amiral Rieuvier, simulant l'ennemi, après avoir inquiété pendant la première partie de la nuit les abords du port de Toulon, s'est dirigée vers l'Est et a

opéré un second bombardement de Nice et de Villefranche.

Les torpilleurs de la défense mobile, notamment l'*Achéron*, ont repoussé son attaque.

Le *Sfax* et le *Jean-Bart*, de l'escadre ennemie, ont été particulièrement maltraités.

L'escadre est partie à 8 heures au large dans la direction du Sud-Ouest.

Pendant ses évolutions de la matinée, l'escadre a poursuivi un torpilleur qu'elle a forcé à se réfugier dans le port de Saint-Raphaël.

Ce soir toutes les escadres ont pris leur mouillage aux Salins d'Hyères, et demain les canonnières cuirassées la *Fusée*, qui avait été envoyée pour défendre Marseille, et l'*Achéron*, qui gardait la frontière italienne, rentreront à Toulon avec leurs groupes de torpilleurs.

Brest, 31 juillet.

L'escadre du Nord a attaqué hier la rade de Morlaix.

Les torpilleurs de la défense mobile, qui épiaient sa marche, se portèrent à sa rencontre et engagèrent le combat.

A 8 heures du soir, ils n'avaient pas encore repris leur mouillage dans le goulet ; ils ne sont rentrés à Brest que dans la nuit.

En traversant le goulet, ils ont fait de nouvelles manœuvres de passe avec des projections électriques.

Cherbourg, 31 juillet.

L'escadre du Nord est arrivée à Cherbourg ; elle a échangé des saluts avec les navires russes.

Vingt-six navires sont sur rade.

Le spectacle est magnifique.

## AU DAHOMEY

Nous extrayons d'une correspondance de Porto-Novo le passage suivant :

Le blocus établi sur la côte du Dahomey est plus rigoureux qu'en 1890.

A cette époque, les forces navales seules y ont pris part. Aujourd'hui, grâce à la coopération des troupes de terre, le territoire de Wyddah, avec la ligne de nos vaisseaux augmentée de nombreux postes et de pirogues armées échelonnées par ordre du colonel Dodds, est complètement bloqué.

Si l'on considère que la famine commençait à sévir avant le blocus, on juge de ce qu'il doit en être à cette heure où les communications sont absolument interceptées.

Aussitôt après la proclamation du blocus le colonel Dodds a donné aux Européens habitant Wyddah un délai pour quitter cette ville.

Les Allemands seuls n'ont pas bénéficié de cette mesure et ont tenu à demeurer à Wyddah, où ils sont, depuis quelques temps surtout, en grande faveur.

On dit que Behanzin a pu recevoir par leur entremise, ces temps derniers, une quantité de fusils et de canons, qui auraient été presque aussitôt suivis de cartouches et de poudre si le blocus intervenu n'avait point heureusement barré la route au navire *Wormann* qui arrivait avec ses cales pleines de munitions.

Outre ce concours prêté au souverain du Dahomey, les Anglais et les Allemands fond courir toutes sortes de bruits sur notre compte.

Ils persuadent notamment à la population que le gouvernement français va envoyer 20,000 hommes au Dahomey pour tout mettre à feu et à sang.

Un agent d'une maison allemande de Wyddah, un nommé Richter, est entré dans les bonnes grâces de Behanzin au point de se faire investir des fonctions de grand *cavalleiro*, équivalent au grade de colonel.

M. Richter, ayant été officier d'artillerie dans l'armée allemande, a été tout spécialement chargé d'apprendre aux Dahoméens la manœuvre des canons.

Des revues ont lieu tous les jours. Les exercices sont très fréquents. Les indigènes apprennent le maniement des armes, l'art de se déployer en tirailleurs.

L'agent de la maison Wolyer et Brohn est tellement satisfait des résultats obtenus qu'il est allé, dans son outrecuidance jusqu'à déclarer publiquement que les Français pouvaient venir, qu'on était en état de les recevoir.

Cette conduite provoque l'indignation de tous les Européens.

\* \* \*

### Les aumôniers des corps expéditionnaires

M. l'abbé Brindonneau, chargé du service religieux à l'hôpital militaire de St-Louis (Sénégal), est désigné en qualité d'aumônier du transport-hôpital le *Mytho*, qui se rendra prochainement dans le golfe de Bénin. M. l'abbé Brindonneau, qui a permuté avec M. l'abbé Huet, aumô-

nier de la marine, se tiendra à partir du 2 août prochain à la disposition du ministre de la marine des colonies.

M. l'abbé Vathelet, qui fera l'humonier, du corps expéditionnaire, embarquera le 2 août à bord du golfe de Bénin.

L'enquête ouverte par le préfet de la Vienne a été terminée sur les affaires de la commune de Saint-Georges. L'enquête ouverte par le préfet de la Vienne a été terminée sur les affaires de la commune de Saint-Georges.

L'événement soulève une question intéressante, qui se pose en province aussi bien qu'à Paris :

» Pourquoi l'administration des postes s'approprie-t-elle l'appoint en cinq centimes des bons que le public vient prendre dans ses bureaux, et au profit de qui est faite cette soustraction ? Exemple :

« Avant-hier, une personne retirait au guichet numéro 10 du bureau central de la rue du Louvre un bon de poste de 32 fr. 70. Au lieu de prélever 33 centimes pour les frais, l'employé en retint 35 et traita « d'audacieux » le jeune garçon qui réclamait son dû. Le chef de bureau, intervenant lui-même, reconnut que les fractions en centimes n'étaient versées que lorsqu'on les réclamait. Où vont les centimes de ceux qui ne les réclament pas ? »

**Facteurs ruraux**

Des pétitions ont été adressées à la direction générale des postes et télégraphes pour qu'un traitement fixe soit substitué au traitement kilométrique actuel des facteurs locaux et ruraux.

M. de Selves a décidé que ces pétitions ne seraient point accueillies.

Toutes les hautes payes seront augmentées de 50 francs, l'année prochaine, pour les facteurs bien notés comptant vingt ans de service.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Conseil d'arrondissement**

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 16 août pour la première partie de leur session, et le 26 septembre pour la seconde partie. La durée de chacune ne pourra excéder cinq jours.

**Contributions indirectes**

Par décision de M. le directeur général en date du 26 juillet courant, M. Brunet, commis principal de sous-direction à Souillac, est nommé commis principal de direction à Cahors (emploi créé).

**Conseil municipal de Cahors**

Séance du 30 juillet 1892

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. Costes, maire.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

MM. Bousquet, Delfour, Talou et Ségué sont désignés pour faire partie du jury, en 1893, conformément à la loi du 25 novembre 1792.

Le conseil donne un avis favorable à plusieurs demandes de bourses à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, à l'école du service de santé de la marine de Bordeaux, et à l'école du service de santé militaire de Lyon.

Une indemnité de 965 fr. est accordée à Mme Scher, et une indemnité de 668 fr. est également accordée à M. Ségué, pour l'achat de terrain nécessaire à la prolongation de la rue Salvat.

Est renvoyée à la commission des finances une demande de subvention pour élever un monument à Anatole de La Forge.

M. le maire est autorisé à traiter par voie d'expertise pour la démolition des immeubles Brassac et Caniac, appelés à ouvrir une communication entre la rue Neuve des Badernes et la place Rousseau.

M. Vénard, lithographe à Paris, propose l'acquisition d'une de ses œuvres représentant « la chambre mortuaire de Gambetta ». Renvoyé à la commission des finances.

Mlle Pader, directrice du collège des filles, demande la création d'un poste de professeur de lettres, dont le traitement fixé à 1,250 fr. serait payé, moitié par l'Etat, moitié par la ville. — Renvoi à la commission des finances.

Le conseil refuse à la même directrice l'acquisition d'un filtre Pasteur.

M. le Maire dit qu'il a reçu les notes des boursières communales au collège des filles. — Renvoi à la commission scolaire.

Une somme de 30 francs est accordée à chacune des écoles annexes des écoles normales, pour achats de prix.

Le conseil est d'avis de subvenir, dans les proportions voulues par les règlements, dans le prix de la pension de la femme Avalon, internée à l'asile de Leyme.

Le maire donne lecture d'une pétition des habitants de la place Galdemar, réclamant l'installation sur cette place des baraques foraines. Le conseil charge le maire de traiter la question comme il l'entendra.

Un sieur Pouzergues propose sa maison, sise à

Saint-Georges, pour l'installation du dépôt d'établons. — Renvoi à la commission des travaux publics.

Le conseil donne acte à M. le maire du dépôt des comptes administratifs du collège et des fabriques.

Les habitants de la rue des Capucins demandent l'installation d'une borne-fontaine. — Renvoi à la commission des travaux publics.

M. Montdrou demande l'alignement de la rue Rousseau. Renvoi à la commission des travaux publics.

Mlle Rescoussié, institutrice à Saint-Cirice, demande une augmentation de traitement. Renvoi à la commission scolaire.

Un secours de 150 fr. est accordé à la dame Grimal, veuve d'un employé de la ville.

Le Veloce-Sport cadurcien demande une subvention. Renvoi à la commission des finances.

Une pétition est adressée au conseil municipal pour réclamer la prolongation des allées Fénélon par la rue Saint-Géry, entre la rue des Tabacs et le chemin de fer. Renvoi aux commissions des finances et des travaux publics.

M. le maire donne lecture d'une pétition des habitants des rues de la Préfecture, de la place des Petites-Boucheries, etc., demandant à ce que la rue de la Préfecture soit prolongée jusqu'à la rue du Portail-Alban, par la démolition de l'immeuble de la veuve Course.

Le conseil décide qu'une commission composée de MM. le Maire, Daynard et Ségué reprendra les négociations avec les propriétaires des immeubles de l'ilot restant sur la place des Petites-Boucheries, à l'effet d'acheter ces immeubles. (A suivre).

**Nominations ecclésiastiques**

Nous lisons dans la *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour* :

Par décision de Monseigneur : M. l'abbé Destruel, ancien curé de Couzou, a été nommé curé de Cels ;

M. l'abbé Beyne, vicaire de Souillac, a été nommé curé de Girac.

M. l'abbé Labrousse, vicaire régent de St-Vincent de Bannes, a été nommé curé de cette paroisse.

**La « Marseillaise » au château de Mercuès**

Monseigneur l'Evêque de Cahors a quitté lundi, pour rentrer dans sa ville épiscopale, son château de Mercuès, où il avait passé plusieurs jours en compagnie de Mgr Mourey, auditeur de Rote.

La veille, une surprise était réservée aux deux prélats. Les jeunes gens de Mercuès, qui ont organisé une belle et bruyante fanfare, sont venus leur donner une joyeuse sérénade.

Les jeunes musiciens ont exécuté avec beaucoup d'entrain les meilleurs morceaux de leur répertoire, notamment l'hymne russe, qui a été fort applaudi.

C'est aux accents de la *Marseillaise* elle-même qu'ils ont quitté le château. Assis sur le balcon du cèdre, les deux prélats et leur suite, semblaient écouter avec complaisance le chant national, au grand scandale sans doute de quelques radicaux, qui se persuadaient trop facilement qu'évêques et curés, ne peuvent entendre, sans se boucher les oreilles, les notes de la *Marseillaise*. Ils ignorent donc que Rouget de l'Isle les emprunta à un chant religieux.

**Roc-Amadour**

Nous recevons la lettre suivante :

Roc-Amadour, le 20 juillet 1892.

Monsieur le Directeur,

Je viens demander de votre obligeance quelques lignes dans votre estimable journal, afin de réparer, dans la mesure du possible, les grands et tristes dégâts occasionnés en une demi-heure de grêle.

Ce matin, entre sept et huit heures, un orage, accompagné de grêle, est venu s'abattre sur le bourg de Roc-Amadour, la récolte a été hâchée, les grelons, en grande partie, avaient la grosseur d'un œuf de poule ; la malheureuse population, qui n'a plus à compter sur la vigne, met son espoir dans la récolte des noix ; or, tout a été dévasté en une heure ; les noix jonchent le terrain, qu'en faire ?... J'ai songé que les liquoristes-distillateurs, nombreux dans le Lot, pourraient venir en aide à cette population en leur achetant, dans la mesure de leurs besoins, des noix vertes pour la fabrication de l'eau de noix, tout en faisant une bonne œuvre, ils participeront à atténuer la perte ; j'ai donc pensé à votre obligeance pour vous prier de donner l'hospitalité à ces quelques lignes.

Je me mets à la disposition de ces messieurs pour leur fournir tous les renseignements désirables.

Recevez, etc.

MARTIAL MENOT.

Hôtel du Grand-Soleil à Roc-Amadour (Lot).

**Gourdon**

Dans la nuit du 25 au 26 juillet, vers une heure du soir, un violent incendie a éclaté à St-Projet, dans la maison du sieur Laval, dont les murs seuls sont debout, mais fortement endommagés. La majeure partie du mobilier a été détruite. On n'a eu à déplorer aucun accident de personne.

Sans l'énergique dévouement que la population a mise à circonscrire l'incendie, les bâtiments voisins auraient été brûlés.

Les pertes peuvent être évaluées à 5 ou 6 mille francs et sont couvertes par une assurance.

**COUR D'ASSISES DU LOT**

Présidence de M. Amédée Cabadé, conseiller à la cour d'appel d'Agen

Audience du 1<sup>er</sup> Août

**Affaire Buch. — Mutilations volontaires**

Le nommé Buch, Jean, est accusé d'avoir à Martel, le 13 Mars 1892, volontairement porté des coups et fait des blessures à son épouse Teillard, Marie, lesquels coups et blessures ont été suivis de mutilation, amputation ou privation de l'usage d'un membre.

Les témoins s'accordent à dire que Buch est d'une humeur et d'une conduite déplorables ; tandis qu'on ne peut rien reprocher à sa femme.

M. Estrabaut, substitut, était au siège du ministère public.

M<sup>e</sup> Arnault, avocat, présentait la défense de l'accusé.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif mitigé par des circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Buch, à 4 mois d'emprisonnement et aux frais du procès.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 20 juin

Présidence de M. Daynard, directeur semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il signale dans le bulletin de la Société de Brive un nouvel article de M. Louis de Verrière sur l'épée de Roland à Rocamadour.

M. de Laroussilhe fait une observation au sujet de la carte de la vicomté de Turenne par M. Champeval. Il pense que Latronquière n'a jamais fait partie de cette vicomté, contrairement aux indications portées sur la carte de M. Champeval.

M. Rouquet donne lecture : 1<sup>o</sup> d'une nouvelle patoise *Lou Sant Esprit* qu'il a écrite pour *Lou Callet*, journal de Villeneuve-d'Agen ; 2<sup>o</sup> de deux autres nouvelles : *Lou bouin rémède* et *Un doumestico réngat*, parues dans l'*Armanac Garonneuse* ; 3<sup>o</sup> d'une fable patoise : *Lou Gor è lou Roynal*.

M. le Président a le regret d'annoncer la mort de M. Bonamy, l'un des membres correspondants les plus zélés de la Société des Etudes. La Société envoie à sa famille ses meilleurs sentiments de condoléance.

M. le secrétaire général fait connaître à la Société que dans sa dernière séance la commission du bulletin a décidé que le prochain fascicule sera ainsi composé :

*Aliénation des biens du clergé en 1576*, par M. l'abbé Taillefer ;

*Histoire des commandeurs de Latronquière* (suite), par M. de Laroussilhe ;

*Statistique des décès en 1891*, par M. le D<sup>r</sup> Lebœuf ;

*Nécrologie de M. Baudel*, par M. Combarieu ;

*Procès-verbaux des séances du trimestre*.

Le Président, Le Secrétaire,

J. DAYNARD. Joseph BLANC.

**Un cœur reconnaissant**

Terdeghem (Nord), le 22 novembre 1891. — Depuis 3 ans je souffrais de l'estomac ; je ne pouvais supporter la moindre fatigue ; le lait et les œufs formaient ma seule nourriture. C'est avec un cœur reconnaissant que je vous annonce le succès que j'ai obtenu avec vos bonnes *Pilules Suisses* ; à peine la première boîte épuisée, je pouvais faire toutes sortes de travaux et prendre toute nourriture, sans éprouver de mal. (Sig. lég.) AIMÉ VANPEENE.

**Distribution des prix au Collège de jeunes filles**

Vendredi matin a eu lieu, sous la présidence de M. Talou, la distribution des prix au Collège de jeunes filles.

Voici la liste des élèves qui ont été le plus souvent nommées :

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

5<sup>e</sup> année. — M<sup>lles</sup> Deltit, de Puy-l'Evêque, et Yssaly, de Labastide-Murat.

4<sup>e</sup> année. — Pardes, de Castelfranc, et Estival, de Lacave.

3<sup>e</sup> année. — Lassarade, d'Aiguillon, et Bouysou, de Cahors.

2<sup>e</sup> année. — Farganel, de Cahors, et Marquès, de Saint-Flour.

1<sup>re</sup> année. — Sarrazin, de Cahors, et Blanchard, de Saint-Flour.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

1<sup>re</sup> classe. — 1<sup>re</sup> division. — 1<sup>re</sup> section. — Muxart, de Cahors, et Caminade, de Cahors.

2<sup>e</sup> section. — Gauthier, de Poitiers ; Garrigues, de Cahors, et Planacassagne, de Cahors.

2<sup>e</sup> division. — Pelet et Paganel, de Cahors.

2<sup>e</sup> classe. — 1<sup>re</sup> division. — Cazabonne, de Duravel, et Laval, de Duravel.

2<sup>e</sup> division. — 1<sup>re</sup> section. — Vinterheld, de Chambéry ; Pézet et Lescale, de Cahors.

2<sup>e</sup> section. — Lafage, de Cahors, et Triboulet, de Murat.

**COURS ÉLÉMENTAIRE**

1<sup>re</sup> division. — Sabatié, de Lalinde (Dordogne), et Ravel-Chapuis, de Lyon.

2<sup>e</sup> division. — Feyt Gabrielle, de Cahors, et Fabre, d'Agen.

3<sup>e</sup> division. — Loude, de Bordeaux, et Imbert, de Cahors.

La rentrée est fixée au 3 octobre pour les internes. L'ouverture des classes aura lieu le lendemain.

**DISTRIBUTION DES PRIX**

DU LYCÉE GAMBETTA

Samedi matin, à neuf heures, avait lieu dans la cour d'honneur du Lycée Gambetta, la distribution des prix aux élèves de cet établissement.

Cette fête universitaire était présidée par M. le général Combarieu, assisté de l'inspecteur d'Académie et du proviseur du Lycée. Sur l'estrade, on remarquait MM. le préfet du Lot, le maire de Cahors, Talou, député, de Monceau, procureur de la République, de Bellefon, chef de bataillon du 7<sup>e</sup>, des membres du tribunal et du conseil de préfecture, des chefs d'administration, des fonctionnaires, des officiers, les professeurs du lycée.

Les dames étaient venues, nombreuses, applaudir aux succès de nos jeunes lycéens. La musique du 7<sup>e</sup> de ligne prêtait son concours à la fête.

M. le proviseur a annoncé que le lycée de Cahors avait obtenu cette année deux nominations au concours général des lycées et collèges de France. Les noms des deux lauréats au concours général, MM. Léon Vidal, de Sabadel (accessit de dissertation française), et Olié, (accessit de mathématiques) ont été couverts d'applaudissements.

M. le proviseur a aussi proclamé les noms de divers autres lauréats :

MÉDAILLE D'ARGENT offerte par M. le Ministre de l'Instruction publique. — Masson Joseph, de Gramat.

PRIX D'HONNEUR créés par l'« Association des anciens élèves du Lycée » :

*Mathématiques élémentaires*. — Cambon Louis, de Mercuès.

*Philosophie*. — Vidal Léon, de Sabadel.

PRIX D'HONNEUR décerné par la « Société des Etudes du Lot » :

*Rhétorique*. — Lhoste Jules, de Maurs (Cant.)

M. Schneider, agrégé des lettres, professeur de rhétorique, a prononcé le discours d'usage. Ce que nous pouvons faire de mieux pour le plaisir des gourmets de la littérature, c'est de reproduire cette superbe thèse de la « Lutte pour la vie » qui doit toujours être courtoise et polie et qui a été développée avec la finesse et l'esprit des normaliens de marque.

Les applaudissements les plus nourris ont souligné ce discours qui sortait si heureusement du « genre ennuyeux ».

Le président, M. le général Combarieu, a pris ensuite la parole et dans un langage élevé et concis comme il convient à un soldat, il a parlé de la grande école où passent aujourd'hui tous les français : l'armée. Nous reproduisons également ces pages empreintes d'une éloquence mâle et qu'il faut relire après les avoir entendues parce qu'elles réconfortent l'âme et font vibrer tous les sentiments patriotiques.

Voici les noms des élèves qui ont été le plus souvent nommés :

*Mathématiques élémentaires*. — Calmel Joseph et Cambon Louis.

*Mathématiques préparatoires*. — Belot Jean et Bessières François.

*Philosophie*. — Vidal Léon et Constans Léonce.

*Rhétorique*. — Lhoste Jules et Darnis Gabriel.

*Seconde*. — Mazars Elie et Talayssat Paul.

*Troisième*. — Simon Germain, Delprat Armand et Bonave Frédéric.

*Enseignement moderne*. — 2<sup>e</sup> moderne. — Masson Joseph et Frézals Marc.

3<sup>e</sup> moderne. — Péret Paul et Fréjaville Gaston.

4<sup>e</sup> moderne. — Breil Evariste et Delpech Arsène.

*Quatrième*. — Frey Victor et Lambouf René.

*Cinquième*. — Delfau Jules et Marre Louis.

*Sixième*. — Lojgue Gaston, Peyrichou Albert et Delpech Armand.

*Enseignement moderne*. — 5<sup>e</sup> moderne. — Chatain Germain et Delpech Jean-Armand.

6<sup>e</sup> moderne. — Rey Emile et Ruthe Louis.

*Septième*. — Vaissié Jean, Bourdeau Robert et Jacques Maurice.

*Huitième*. — Vincent Eugène et Vaissié Paul.

*Neuvième*. — 1<sup>re</sup> division. — Miquel Albert, Valetou Paul et Bro Jean-Louis.

2<sup>e</sup> division. — Viviers Pierre et Desprat Charles.

*Classe enfantine*. — 1<sup>re</sup> section. — Bouysou Léon, Deschamps Jean et Bro Charles.

2<sup>e</sup> section. — Muxart Louis, Serres Hilaire et Griffoul Albert.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. SCHNEIDER, PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE

MES CHERS AMIS,

Voici déjà longtemps qu'une Rhétorique sans périphrases a fait entrer le Discours d'usage dans le genre ennuyeux. J'ai aujourd'hui des raisons pour m'associer à cette sévérité : contenter à la fois « Monsieur, Madame et Bébé, » c'est trois obligations pour un seul orateur. Encore si elles faisaient bon ménage ! Hélas, le meilleur moyen de satisfaire à l'une d'elles, c'est de faillir aux deux autres.

Je sais bien quelle est la plus douce — et la plus difficile — à remplir ; mais je veux renoncer pour quelques heures à cette courtoise et périlleuse ambition. C'est notre jeune Lycée qui est aujourd'hui le roi de la fête. Pour lui les autorités se sont déplacées ; l'Université s'est, contre son goût, mise en frais d'archaïsme ; les dames se sont parées de leur plus fraîches toilettes ; pour lui, les fanfares et les drapeaux, les couronnes et les baisers, ou les tendres consolations qui lui font bénir sa défaite ; pour lui, enfin, un professeur de rhétorique reçoit l'ordre d'être éloquent ! C'est donc vous, mes chers amis, que je voudrais intéresser : en retour faites-moi la grâce d'avouer que je n'y saurais mieux parvenir qu'en vous parlant de vous-mêmes. Nous y trouverons tous notre avantage : m'occuper de vous, c'est obtenir le droit d'en médire ; et entendre médire de soi, c'est encore une manière d'intéresser.

Oui, j'ai un petit reproche à vous adresser, ou plutôt à ceux de vos camarades qui, selon l'expression antique et solennelle, « ont déjà franchi les portes du Lycée pour entrer dans la Vie ». C'est de vouloir prendre pour devise une formule livresque, fort à la mode en cette fin de siècle : *La Lutte pour la Vie*. La science nous a fait ce beau présent, la science incomplète qui nous montre cet univers comme un champ clos trop étroit, où grouille le combat féroce de tous les êtres ; chacun se fait sa place au détriment d'un autre ; le fort supprime le faible, il sera supprimé par un plus fort que lui ; sa mort c'est la vie de son rival. Pas de merci dans une lutte dont l'enjeu est l'existence ; la nature égoïste et cruelle ne connaît pas le romanesque et ne fait pas de sentiment. Les philosophes et les moralistes avaient beau jeu pour étendre à la société humaine les constatations de la science. Si vous n'êtes pas suffisamment armés pour la compétition des intérêts et la lutte ardente des convoitises, malheur à vous, malheur à tous les déshérités de la fortune et du talent, malheur aux caractères faibles, aux volontés débiles !

Et voici que la Littérature, les Journaux, sonnent à l'envi la trompette du grand combat. Il n'est pas jusqu'au vocabulaire qui ne célèbre à sa manière l'épopée farouche, en créant pour la désigner des expressions farouches comme elle ; naguère on était *belliqueux*, aujourd'hui on a la « *combativité* » ; hier encore on était un *homme d'action* et de lutte, désormais on est un « *struggleforlifer* », trois mots pour un : serait-ce que l'ardeur de la lutte a triplé ?

Mais, j'y songe : le concours pour les Prix, n'est-il pas aussi une forme de la concurrence pour la vie ? Et cette cérémonie, n'est-ce pas la consécration de la victoire pour les mieux doués d'entre vous en intelligence et en énergie ? Et c'est moi qui suis l'orateur officiel ! Me voici complice d'une lutte immorale que je maudis ; quelle ironie ! — Du moins n'irai-je pas, mes chers amis, jusqu'à stimuler encore votre... « *combativité* ». Par horreur d'une désinvolture élégante et d'une oisiveté distinguée, on vous dit quelquefois : « Soyez des hommes. A votre entrée dans la mêlée » humaine, trempé votre caractère, fortifiez votre énergie, exercez votre volonté. Les voluptueux » épicuriens, les doux rêveurs, les contemplateurs » silencieux, les dilettantes, sont gens inutiles et » superflus : il faut agir. Laissez les rêves, faites- » vous des muscles ; arrièrè les poètes, place aux » athlètes : le monde est aux travailleurs et aux » obstinés. »

Et, profondément imbus de ces conseils, quand les jeunes gens pénètrent dans ce qu'on appelle le grand combat pour la vie, ils se poussent violemment du coude, ils heurtent d'un front insolent, jeunes taureaux ombrageux, à droite, à gauche, partout, dans le vide même, où leur imagination éprise de batailles leur fait voir je ne sais quels ennemis. Ils ont, dit-on, le culte du succès et l'adoration de la force. En revanche, dans ces âmes arides la pitié ne fleurit guère ; ils vous tuent proprement un rival en disant : « C'est la vie ! » Les scrupules ne les étouffent guère et le choix des moyens les embarrasse peu. Arriver, parvenir, réussir ! c'est leur cri de guerre et c'est l'idée fixe qui les hante. Le dilettantisme n'est pas leur fait : ils tiennent pour l'américanisme, encore un joli mot qui nous vient d'eux.

Savez-vous, mes chers amis, qu'à trop nous éprendre des théories sauvages de la Lutte pour la Vie, nous risquerions de perdre la politesse de l'esprit et des mœurs, de faire envoler à jamais, le charme de la conversation et de la société, de laisser périr nos précieuses traditions de courtoisie et d'élégance ? En matière d'amabilité, La Lutte pour la Vie n'est pas bonne conseillère : le *struggleforlifer*, s'il se respecte,

ne doit pas mettre de gants pour écarter un concurrent, ni s'excuser gentiment d'y avoir réussi ; la pudeur du succès n'a jamais communiqué à son langage et à sa tenue une aimable gaucherie ; il a le bonheur impertinent et la victoire insolente. Voyez-le dans un salon ; il ne discute que pour avoir raison, et quand il a raison, c'est avec une violence qui lui donne presque tort ; il ne lui suffit pas de vaincre, il faut encore triompher, et savourer à loisir la honte du vaincu. Il prend sa brutalité pour une franchise vigoureuse, s'en félicite comme d'une qualité virile ; cherchant la force, il atteint la grossièreté et manque la grâce, la grâce qui pourtant est si facile à la jeunesse !

Oui, chers amis, ayez toutes les mâles vertus, mais joignez-y, je vous en supplie, l'amabilité et le désir de plaire. Vous n'étoufferez nullement votre énergie à l'envelopper de grâce aimable et de douceur insinuante. Dans ce milieu complexe qui est la société, la force blesse, s'il ne s'y mêle pour la pallier un peu de prévenance à l'égard du voisin, de politesse même envers le rival : les ressorts froissent et grincent à moins qu'une attention vigilante ne verse entre leurs interstices une facilité onctueuse. Modérez donc votre force, et contribuez à l'harmonie du tout par l'aisance de votre caractère, la bienveillance de votre esprit, la douceur de votre langage, la séduction de vos manières.

Aussi bien, les jeunes gens ont-ils appliqué formule neuve à vieille chose. La Lutte pour la Vie est aussi ancienne que la vie elle-même, ne leur en déplaise. Elle bouillonnait dans le chaos primitif, à une époque où nos jeunes contemporains n'existaient qu'à l'état de virtualités confuses, de possibilités lointaines. Mais c'est leur prétention que tout date d'eux-mêmes : comme ils ignorent le passé, ils le suppriment ; ils recommencent l'Histoire et inventent des vieilleries. Se plaindre que la vie est dure et le succès difficile est un thème que notre antique humanité a bien souvent repris ; faire valoir sa peine pour exalter sa victoire est une coquetterie dont cette vieille obstinée n'a jamais pu se défaire. La formule même de la Lutte pour la Vie, Hobbes nous l'a interceptée ; et dans son fameux adage « *homo homini lupus* », il ne voulait pas faire entendre, je suppose, que pour vivre, il suffit de s'endormir sur la bienveillance d'autrui. Je veux être juste cependant, et reconnaître que si elle est perpétuelle, la Lutte pour la Vie est peut-être plus âpre aujourd'hui qu'elle ne le fut aux deux derniers siècles. Ce n'est pas une prétention de jeune positiviste 1892, c'est une observation de l'Histoire impartiale.

Où est le temps des trois Etats, quand on était de par la naissance, noble ou roturier, possesseur de grands fiefs ou petit artisan d'une corporation ? Pour prétendre aux grandes charges de l'Etat, il fallait prouver tant de quartiers de noblesse : on était chambellan quand vos aïeux étaient morts à Azincourt ou à Patay ; mais pour être secrétaire d'Etat, il n'était besoin que de roture : c'était métier de commis. Voilà pourquoi le Tiers a gouverné la France. Quand un roi comme Louis XIV appelle au pouvoir le fils d'un marchand de drap comme Colbert, c'est pour mieux dominer un homme qui n'était rien et qui lui devra tout. Mais le temps approche où avant qu'on les y appelle, des gens de rien y arrivent ; si leur mérite ne franchit pas les obstacles, leur intrigue les tourne : Alberoni, Dubois élèvent leur roture jusqu'à la fortune et au pouvoir. — Dieu sait par quels moyens ! — Désormais la souplesse d'un Gil Blas saura mener à bonne fin une longue et pénible odyssée, et la volonté fera de Figaro, tour à tour scribe, valet, vétérinaire, pamphlétaire et toujours meurt-de-faim, un familier de Mesdames filles du Roi, un agent diplomatique, un auteur célèbre, un conquérant glorieux, Caron de Beaumarchais ! Ne nous étonnons donc pas qu'il en soit de même aujourd'hui.

Mais, ce que je vous propose, mes chers amis, c'est tout simplement de demander à cette ancienne France, qui, n'en déplaise à ses contempteurs, a encore bien quelque chose à nous apprendre, le secret de cet art de plaire qu'elle possédait si bien. Cette grâce séduisante, si souvent foulée aux pieds dans nos luttes de chaque jour, elle s'épanouissait dans ce charmant XVIII<sup>e</sup> siècle, qui est le pays enchanté de mes rêves. Entre le XVII<sup>e</sup> siècle majestueux et froid et notre société brutale d'Anglo-Américains, il est comme un âge d'élection où fleurirent les qualités françaises par excellence, la politesse, l'amabilité, le charme qui attire et retient, anime les salons, répand sur la conversation une douce lumière, rend la vie facile et souriante, et faisait dire à Talleyrand : « Qui n'a pas vécu avant 1789, n'a pas connu la douceur de vivre ! » Il savait qu'en penser, le fin diplomate qui, souple aux circonstances et docile aux événements, tour à tour évêque dans la vieille France monarchique et catholique, grand pontife de la fête de la Nation, ministre sous le Directoire et sous l'Empire, ambassadeur des Bourbons, s'était offert, fixe à travers les vicissitudes, le spectacle divers des temps d'autrefois et de ceux d'aujourd'hui. Sa longévitè lui avait donné le loisir d'instituer ses comparaisons, et son parfait égoïsme avait savouré sous tous les régimes, les jouissances particulières de chacun d'eux. Oui de la vieille France, il regrettait surtout cette politesse qui avait séduit l'Europe. Dans leurs cours lointaines,

Frédéric le Grand et Catherine II s'essayant lourdement à l'imiter, se pâmaient d'admiration et d'envie. On était poli dans les salons, où naissaient sous les pas compliments gracieux et madrigaux, poli à la cour, où la grâce des manières et du langage était un puissant moyen de succès, poli sur les champs de bataille, où nos soldats, chapeau bas et sourire aux lèvres, criaient à leurs adversaires : « MM. les Anglais tirez les premiers ! » Et tant de grâce n'empêchait pas toujours de vaincre : j'en appelle aux champs de Fontenoy, de Raucoux, de Lawfeld. Heureux siècle où l'arme la plus redoutable dans la Lutte pour la Vie était le don de plaire !

Je ne vous demande pas, chers amis, de pousser la politesse jusqu'à l'excès : il faut, même en amabilité, posséder l'art des nuances, et ne point aller, dans un généreux oubli de soi-même, jusqu'à la duperie. Je ne demande pas non plus que vous fassiez revivre toutes les élégances fanées de l'ancien régime : il faut être de son temps. Mais entre la politesse surannée des marquis et notre brusquerie de mécaniciens, il est, je me figure, une mesure décente. Ne renouvez donc pas, je le veux bien, ces révérences savantes et compliquées, miracles d'équilibre et chefs-d'œuvre de grâce, où l'on reconnaissait l'homme de cour. Laissez aussi, j'y consens, ces embrassades répétées, ces étreintes pleines d'effusion avec véhémentes protestations d'amitié. Mais croyez-vous qu'elles fussent moins ridicules ou plus brutales que nos poignées de main à l'anglaise ? Ce n'est pas que ces jolis marquis ne fussent féroces à leurs heures, mais ils déguisaient leur férocité sous un voile d'élégance aimable. Faites comme eux, jeunes lutteurs pour la vie ! La politesse, vous dira-t-on, est un mensonge ; mais ce mensonge est une vertu et cette vertu une grâce. Cultivez cette hypocrisie charmante... Et qui sait ? Fussiez-vous nés méchants, à vous entraîner ainsi à la bonté, peut-être finiriez-vous par l'acquiescer. L'affabilité, l'humanité qui étaient sur vos lèvres descendront doucement dans votre cœur, vous vous éprendrez de la loi morale, désormais aimable en même temps qu'impérieuse. Vous ne sourirez plus aux beaux mots de dévouement, de sacrifice, d'héroïsme, dont votre respect grandira encore la majesté ; vous admirerez de loin les beaux exemples de vertu romaine et les héros classiques dont Plutarque et Tite-Live nous ont transmis l'immortel souvenir. Comme de blanches vestales, vous entretiendrez religieusement dans vos cœurs le feu sacré de l'Idéal. Vous aurez de la sorte dépassé vos modèles, puisque, sous leur politesse, les héros du XVIII<sup>e</sup> siècle cachaient l'antique barbarie de leurs aïeux du moyen-âge.

Contempler le passé pour le profit du présent, c'est la fonction de l'Université. Presque seule à le connaître, elle voudrait convaincre l'ignorance orgueilleuse et le sot mépris de « M. Homais ». Les prétendus hommes d'action accordent un respect doucement ironique à ces « idéologues », détachés des choses d'aujourd'hui et qui se réfugient dans l'admiration béate des siècles morts. Ils laissent à leur esprit chagrin ces « *laudatores temporis acti* », doux humanistes, débonnaires Rollins, qui ne vivent que pour se souvenir des temps où ils n'ont pas vécu, et ne s'en souviennent que pour citer. Quelle erreur ! Quand ce passé est le XVIII<sup>e</sup> siècle, et que l'Université, mes chers amis, vous vante cette politesse exquise qui fut son charme et sa vertu, c'est qu'elle voudrait la voir lui survivre. Et elle sait, je suppose, se faire entendre, lorsqu'elle vous rappelle que par cette politesse, la France a exercé sur les nations voisines, ses rivales, une séduction qui triomphait de la haine. Souhaitons qu'aujourd'hui comme par le passé, elle veuille encore se faire aimer autant que se faire craindre ! Heureux si, à l'exemple de l'éminent soldat qui nous préside, tous les Français apprennent à allier les vertus viriles à l'antique aménité française.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE GÉNÉRAL COMBARIEU  
COMMANDANT LA 65<sup>e</sup> BRIGADE D'INFANTERIE

MESDAMES ET MESSIEURS.

MES CHERS AMIS,

Il y a quelques semaines, j'étais venu à Cahors, pour apporter ma part d'hommages à un charmant poète que je n'ai pas besoin de nommer. Au cours d'une des fêtes qui ont marqué ces jours mémorables, les circonstances m'avaient placé à côté d'un de vos hôtes éminents, qui, par son esprit, son éloquence élevée et familière, sa belle humeur intarissable et cette bonne grâce qu'il semblait avoir empruntée à Clément Marot lui-même, a eu bien vite conquis son droit de cité parmi nous : j'ai nommé M. Bourgeois, Ministre de l'Instruction publique. Mes premières paroles doivent être un remerciement à son adresse ; car c'est à lui et à une attention suggérée sans doute par mes honorables assesseurs, que je dois l'honneur de présider la distribution de vos prix.

Certes, si on eût voulu vous donner un président armé, comme l'orateur distingué que vous venez d'entendre, des plus brillantes ressources de l'art de la parole, vous ne me verriez pas aujourd'hui à cette place. Mais s'il voulait un homme profondément attaché à la ville de Cahors, et animé, comme tout bon

patriote, d'une sérieuse affection pour la jeunesse et pour l'Université, Monsieur le Ministre ne pouvait pas mieux choisir.

Je vous appartiens, en effet, Messieurs, non seulement par cette solidarité générale qui fait de l'Université et de l'Armée une même famille vouée à l'instruction des jeunes gens, mais par des liens plus étroits encore et plus doux. Cette maison et moi, sommes d'anciens amis ; je suis heureux de m'y retrouver et de la saluer avec une sympathie respectueuse. Que de chers souvenirs elle abrite ! Votre excellent proviseur demandait, il y a quelque temps, la reconstruction de ces murs : s'il avait besoin d'un témoignage pour attester leur ancienneté, je lui donnerais bien volontiers le mien ! J'aimerais à rappeler le nom de ceux que j'ai connus ici, et dont quelques-uns, hélas ! ont déjà disparu ; mais je me reprocherais d'attrister un tel jour par des évocations pénibles. Je ne puis m'empêcher cependant de revoir encore les vieux professeurs de mon temps, ces maîtres qui s'appelaient Bourdon, Arnault, les deux Planavergne, et tant d'autres dont chacun avait un trait original et personnel, souligné quelquefois par notre malignité, mais qui tous s'imposaient à notre estime par leur profond savoir, leur simplicité, leur modestie et l'honorabilité parfaite de leur caractère.

Rien n'est changé sur ce point, je le sais : vos professeurs, mes chers amis, continuent dignement la tradition d'honneur qui leur a été léguée par leurs devanciers : avec un air plus jeune qui gagne plus vite la sympathie et dont personne ne se plaint, ils se recommandent toujours au respect de tous par leurs vertus professionnelles et privées. Ce qui a profondément changé, c'est la forme et l'esprit des études. Le régime auquel on vous soumet est plus libéral, plus pratique, inspiré par une bienveillance plus large. Autrefois, on avait une certaine tendance — trop souvent justifiée ! — à se méfier de la jeunesse : on la croyait naturellement douée de dispositions mauvaises, et on s'appliquait à la refaire un peu par la force. Aujourd'hui, — je veux croire que ce principe est préférable et vous ne me contredirez pas — on croit que la nature est bonne et qu'il suffit de l'aider sans la violenter. On aime l'enfant et on le respecte ; on multiplie autour de lui tout ce qui peut

comblent le fossé, jadis profond, qui sépare la vie de collège de la vie de famille. Les méthodes d'enseignement se sont aussi transformées ; je n'ai pas la compétence nécessaire pour louer, comme il conviendrait, l'œuvre de rajustement qui s'est faite sur les programmes de vos classes : mais j'ai confiance en elle ; je sais qu'elle est due à des hommes de grande expérience, librement élus par leurs collègues, qui, en rebâtissant l'édifice pédagogique, y ont fait pénétrer plus d'air et de lumière et l'ont mieux approprié aux divers services que la société moderne a le droit de lui demander. Vous n'avez plus cette chose barbare qui a trop longtemps écartelé les études et qui s'appelait d'un nom plus barbare encore : la *bifurcation*. En ne faisant que des Sciences, on s'expose à être un esprit étroit ; en ne faisant que des Lettres, on s'expose à être un esprit superficiel : l'Éducateur doit unir les deux cultures, s'il ne veut pas se condamner à former seulement des moitiés d'hommes incapables de se comprendre et toujours prêts à se lancer l'anathème.

Le gouvernement de la République nous a donné un autre bienfait qui certainement eût effarouché l'austérité classique des maîtres de mon temps : je veux parler de la réforme de l'éducation physique. Il y a deux ans à peine, un des hommes qui ont le plus contribué à cette renaissance tardive, le général Lewal, écrivait les lignes suivantes qui caractérisent une situation bien éloignée de la vôtre :

« On surcharge les enfants de connaissances, mais on réduit leur corps à l'inaction. On les affine, mais on les étiole. Il en résulte une décadence physique et une décadence morale. Au point de vue physique, le recrutement de l'armée s'amointrit, la taille s'abaisse, la marche fatigue davantage, le sac paraît plus lourd aux épaules. Au point de vue moral, l'énergie, la résolution, ont manifestement diminué. Nos jeunes hommes, déséquilibrés, arrivent parfois à maudire l'existence, dont ils ne savent pas tirer parti. » (1)

Ces réflexions attristées n'auraient plus d'à propos aujourd'hui. Une fièvre d'émulation, entretenue par l'opinion publique, pousse les écoliers vers tous les sports et les transforme en jeunes athlètes : ce ne

(1) Général Lewal, *L'Agonistique*.

sont que matches, lendits, paris, concours d'adresse ou de force, épreuves de marche et de course, bulletins de victoires ! Quelques esprits chagrins prétendent même qu'on va remplacer un surmenage par un autre.

Dans ces conditions morales et matérielles où vous êtes, jeunes gens, il n'y a qu'à vous féliciter et à vous encourager. Je ne veux pas vous donner de conseils et vous faire encore une leçon ; je ne voulais même pas vous adresser un « discours » : Vous me laissez seulement vous dire quelques mots des grands devoirs qui vous attendent et auxquels il faut vous préparer. Je suis sûr, d'ailleurs, d'être bien compris par vous ; il y a dans le cœur de la jeunesse des fibres généreuses auxquelles on ne touche jamais en vain.

En sortant de ce lycée vous entrerez dans une autre école, — la grande école où doivent maintenant passer tous les citoyens ; — vous serez soumis à un régime, qui, sans être moins paternel que celui-ci, réclamera de vous plus de volonté, plus d'abnégation, plus de courage : vous serez des soldats. Ce mot de *soldat*, je vous le dis bien haut, est noble entre tous : loin de vous en alarmer, il faut y voir un titre que vous saurez porter avec fierté. Quand vous aurez revêtu cet uniforme qui fait égaux tous les enfants du peuple, que se passera-t-il ? La Patrie remettra entre vos mains le dépôt sacré de son honneur, de sa gloire passée, de ses souvenirs douloureux et de ses droits. Préparez-vous à ce grand jour. Ah ! nous voudrions tous, comme le demandait tout à l'heure M. le professeur de Rhétorique, que le combat pour la vie fût, entre les peuples, une lutte à armes courtoises ; mais ce beau rêve n'est pas encore réalisé : peut-être même est-il contraire à une de ces lois supérieures de la nature ou de l'histoire, contre lesquelles notre volonté ne peut rien. Dans tous les cas, en attendant la fraternité universelle des hommes, ne renoncez pas à cette énergie que donne le patriotisme le plus étroit. Aimez votre pays, non de cet amour oratoire qui est sur les lèvres, mais de cet amour sérieux et calme à la fois, fait d'enthousiasme et de réflexion, les yeux tournés vers l'avenir : et alors la France vivra encore grande, glorieuse et respectée !

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS de MER de L'Océan

Billets Aller et Retour à Prix Réduits Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Beaule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet) Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % en 1<sup>re</sup> classe, de 35 % en 2<sup>e</sup> classe et 30 % en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut-être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la « Compagnie de la Basse-Loire ».

Le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'aller ou au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2<sup>o</sup> Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 %, sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs aux prix applicables à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 5 jours avant celui du départ

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1<sup>re</sup> classe, de 35 % en 2<sup>e</sup> classe et de 30 % en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

**AUDOUARD** Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix ; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M<sup>lle</sup> GAUGUEN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmstie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil., 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50 ; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus

agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

ETUDE

de M<sup>e</sup> Lacosse, avoué à Cahors, rue Fénelon, n<sup>o</sup> 7.

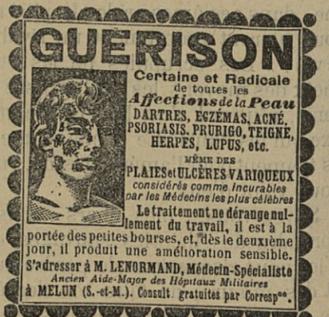
Par acte passé devant M<sup>e</sup> Agar, notaire à Cahors, le vingt-un avril mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, Monsieur Jean CURNUT, propriétaire, demeurant à Cahors a acquis de Monsieur Alexandre AUSSET, propriétaire, demeurant à Cabrerets, un entier immeuble en nature de maison, terres, friches et vignes, sis au lieu de Lamothe, commune de Cahors, porté au cadastre sous les numéros 1134, 1142p, 1143, 1144, 1145, 1140p, pour une contenance de deux hectares vingt-neuf ares cinq centiares.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Cahors le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-douze et le procès-verbal de dépôt a été signifié à 1<sup>o</sup> Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal, 2<sup>o</sup> à dame Léonie Belou, épouse Ausset, vendeur.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Cahors, le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-douze.

Signé : LACOSSE, avoué.



Le propriétaire-gérant : LAYTOU.